

Formation COMMERCE, SERVICES

Avant-projets des programmes statistiques 2005

	Page
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee	
Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires	2
Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture.....	8
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION	
Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services - Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)	14
PREMIER MINISTRE	
Direction du Développement des Médias (DDM) - Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias	17
CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE (<i>sera disponible ultérieurement</i>)	
BANQUE DE FRANCE	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture	20
<i>Pour information, avant-projet présenté à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »</i>	
BANQUE DE FRANCE	
Secrétariat général - Direction des entreprises	22
Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité	24

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département des activités tertiaires

1. Exposé de synthèse

Le programme de production statistique du département des activités tertiaires est caractérisé par le lancement de deux nouvelles enquêtes thématiques fin 2004, de nature très différente :

- l'une portera sur les points de vente du commerce de détail : sur le fond, il s'agit de reconduire une interrogation complémentaire à l'enquête annuelle d'entreprises qui avait déjà été menée à 5 occasions depuis 1980 ; toutefois, le mode d'organisation de l'enquête devrait évoluer, de façon à améliorer la qualité de l'enquête ;
- l'autre enquête sera novatrice à la fois quant au thème et aux modalités d'interrogation : il s'agira d'observer la gestion de l'immatériel au sein des entreprises ; dans la mesure où cette gestion peut être centralisée au sein des groupes d'entreprises (par la tête de groupe ou par des filiales), on cherchera à interroger une unité du groupe pour l'ensemble du périmètre. Cette deuxième enquête sera menée en collaboration avec le Sessi et le SES de façon à couvrir un large spectre de secteurs d'activité.

L'enquête européenne quadriennale sur l'innovation sera renouvelée, avec un lancement prévu fin 2005 : le questionnaire devrait évoluer en ligne avec la révision en cours du manuel de l'OCDE sur les statistiques de l'innovation.

La valorisation des enquêtes thématiques menées les années précédentes sera poursuivie et approfondie en 2004. En particulier, on visera :

- d'une part, en collaboration avec le Sessi, à définir des typologies de relations à partir des informations recueillies par l'enquête sur les relations interentreprises,
- d'autre part, en prolongement de l'enquête sur le commerce électronique, à faire un bilan du développement du commerce par Internet auprès des particuliers, sur la base des différentes données existantes.

Les nomenclatures internationales d'activités et de produits devraient être fixées par l'ONU et Eurostat dans le courant de l'année 2005 : les consultations visant à définir les propositions françaises pour les niveaux détaillés seront menées au second trimestre 2004.

Les opérations courantes sous la responsabilité du département des activités tertiaires seront consolidées. Pour les enquêtes annuelles, l'accélération des délais de diffusion des résultats reste une priorité : en 2004-2005, l'effort portera sur l'organisation interne dans le souci d'une meilleure efficacité des travaux de contrôle. La publication en décembre n+1 de résultats provisoires, portant sur quelques variables et pour les secteurs pleinement enquêtés, sera maintenue. Une première exploitation des données du cadre « Enseigne » introduit dans l'enquête sur le commerce de détail est initiée : l'objectif de ce travail est de fournir des résultats distinguant commerce indépendant et commerce sous enseigne.

La consolidation des délais de production est également l'objectif affiché pour les indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce et les services : les délais actuels de production des indices français correspondent d'ores et déjà aux exigences du règlement européen pour le commerce de détail, et devront être encore légèrement réduits pour le commerce de gros et les autres services lors de la prochaine révision de ce règlement.

L'extension de la couverture des indices de prix des services aux entreprises se poursuivra, avec la perspective d'être en mesure de fournir les indices demandés en 2006 par le futur règlement européen.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Enquête sur la gestion de l'immatériel par les entreprises et les groupes d'entreprises

Une enquête va être lancée fin 2004-début 2005, en collaboration entre l'Insee, le Sessi et le SES, au sujet de la gestion de l'immatériel des entreprises. Les thèmes abordés seront : la recherche-développement, l'innovation, la gestion des connaissances, les brevets, les modèles, les droits d'auteurs, les marques, la publicité. Compte tenu du sujet, il apparaît nécessaire de mener l'interrogation non pas au niveau des entreprises mais, quand le cas se présente, au niveau de l'ensemble du groupe.

Cette enquête fait l'objet d'une demande d'opportunité.

Enquête sur les points de vente du commerce de détail

Des enquêtes « Points de vente », visant à fournir des ratios de chiffre d'affaires par m² ou par personne occupée en fonction de caractéristiques d'activités, de surface et de localisation, ont déjà été menées plusieurs fois par le passé. Ces informations sont très demandées par les professionnels du commerce, par les collectivités locales et par différents analystes pour mesurer la rentabilité et la compétitivité des entreprises au niveau local, ainsi que pour des études sur l'aménagement urbain. Pour les entreprises mono-établissement, les données utiles sont disponibles dans l'enquête annuelle : l'enquête envisagée vise donc à compléter l'interrogation pour les entreprises multi-établissements. L'enquête précédente ayant montré la difficulté à obtenir les informations nécessaires auprès des établissements eux-mêmes, l'interrogation sera cette fois menée au niveau de l'entreprise.

Cette enquête, qui sera lancée fin 2004, fait l'objet d'une demande d'opportunité.

Enquête sur les relations interentreprises

Les premiers résultats de cette enquête, menée en collaboration avec le Sessi et le SES, seront publiés au premier semestre 2004. Le travail se poursuivra par une mise à disposition des résultats standard et une étude plus approfondie de typologies des relations observées.

Enquête sur le commerce électronique auprès des particuliers

Une deuxième enquête sur les ventes par Internet auprès des particuliers a été lancée début 2004. Les résultats en seront publiés dans le courant du second semestre 2004. Cette valorisation sera complétée par une synthèse plus générale des éléments disponibles relatifs au commerce électronique (données de l'EAE, de l'enquête sur l'utilisation des TIC, des enquêtes auprès des ménages notamment).

Innovation

Une enquête européenne sur l'innovation (CIS4) est prévue pour fin 2005. Le nouveau questionnaire devrait prendre en compte les réflexions menées à l'OCDE sur la révision du manuel d'Oslo relatif aux statistiques de l'innovation : ces réflexions ont notamment été alimentées par les difficultés spécifiques de la mesure de l'innovation dans les services et le commerce, problèmes mis en évidence par l'expérience de l'enquête CIS3 de 2001 et par les enquêtes françaises menées en parallèle sur les secteurs du commerce de détail et des services non couverts par CIS3.

Nomenclatures d'activités et de produits

Les travaux de révision des nomenclatures à l'échéance de 2007 se poursuivent. La structure de regroupement en une vingtaine de postes et les 90 divisions, communes à la CITI (nomenclature d'activité de l'ONU) et à la NACE (nomenclature européenne), ont été approuvées par la commission des statistiques de l'ONU début mars 2004. Des propositions de découpages plus fins seront ensuite discutées à partir du printemps 2004 : l'Insee organisera un ensemble de consultations sectorielles au second trimestre.

Prix des services aux entreprises

L'extension de la couverture des branches de services aux entreprises par un indice de prix se poursuit. Fin 2004 seront disponibles des indices de prix pour les services informatiques, l'ingénierie, la publicité, les services comptables, le conseil pour les affaires et la gestion, le nettoyage, la location de véhicules automobiles, la location de machines et d'équipements pour la construction, et les services d'enquête et de sécurité. Ces secteurs représentent au total 43% de la production des services aux entreprises.

Les travaux préliminaires à la mise en place d'indices pour l'intérim ont été engagés. Les investigations se poursuivront au cours de l'année 2004 pour les services de télécommunication et les services de courrier. Ceci permettrait de disposer d'indices de prix pour près de 60 % du champ des services aux entreprises, et d'être en mesure de fournir pour les indices demandés par Eurostat des séries commençant en 2005.

Base 2000 des comptes nationaux

La publication des résultats des comptes nationaux en base 2000 a été repoussée au printemps 2005, notamment pour suivre le calendrier recommandé par Eurostat. Les principales réestimations portent sur les aspects suivants :

- l'articulation entre chiffre d'affaires du commerce de détail et consommation commercialisable,
- le rapprochement des marges commerciales affectées aux produits et des données des comptes de secteur ;
- le rapprochement des données du cadre central avec les estimations des comptes satellites du transport, de la santé et de l'action sociale,
- l'expertise des estimations de commerce extérieur et de marges de transport,
- la révision de la FBCF en logiciel, en conformité avec les nouvelles règles internationales,
- l'expertise de la structure des comptes des promoteurs immobiliers et des holdings,
- le réexamen du classement sectoriel des entreprises, avec prise en compte partielle du changement de nomenclature.

Analyse des circuits de distribution

La problématique des circuits de distribution est essentielle pour la compréhension d'une filière de distribution d'un produit et la formation de ses marges commerciales. Un travail de constitution de diagrammes illustrant et quantifiant les flux entre les intervenants du marché sera initié en 2004 pour les produits pétroliers : il permettra de faire le point sur les transformations qui ont affecté la distribution de ces produits au cours des dernières années.

Étude sur les caractéristiques de l'emploi dans les services

A partir de la fin de l'année 2004 seront engagés des travaux de réflexion sur les caractéristiques de l'emploi dans les services. Cette réflexion commencera par une expertise des sources disponibles et la détermination de l'angle d'approche.

3. Opérations répétitives

EAE

Pour le secteur tertiaire, l'ensemble du champ des entreprises (sans distinction de taille) sera observé par enquête en 2005 (année de constat 2004) sur les activités de services aux particuliers, les activités immobilières, le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile. Les services aux entreprises et le commerce de gros ne seront enquêtés que sur leur champ d'exhaustivité (« grandes entreprises »), les données fiscales étant utilisées pour constituer les données de la partie sondée. Les questionnaires devraient être peu modifiés par rapport aux années précédentes.

Depuis 2003, les résultats définitifs des EAE sont d'abord mis à disposition sur le site Internet Alisse, ce qui permet de rendre disponible un ensemble de variables au printemps n+3. La totalité des résultats est ensuite publiée sur CD-ROM. Des résultats préliminaires, agrégés et très limités, sont établis dès le mois d'octobre suivant l'année de constat pour répondre au règlement européen. Une estimation provisoire plus complète et mieux établie est désormais réalisée et publiée en décembre pour les secteurs pleinement enquêtés : fin 2004 seront donc publiés des données 2003 relatives au commerce de gros et aux services aux entreprises.

Un cadre sur les réseaux d'enseigne a été rajouté dans le questionnaire de l'EAE Commerce depuis l'année de constat 2001. Des travaux ont commencé pour exploiter les informations recueillies sur le commerce de détail pour toutes les tailles d'entreprise : l'objectif de ce travail est de fournir des résultats distinguant commerce indépendant et commerce sous enseigne. De même, on disposera en 2004 des premières exploitations du cadre sur les réseaux de distribution automobile.

Fin 2003 a été défini un format simplifié de fichier de diffusion des enquêtes annuelles : ces fichiers, accompagnés d'une documentation détaillée, contiennent les principales variables utiles à la diffusion, et devraient faciliter l'accès aux données pour les utilisateurs internes et externes.

Indicateurs conjoncturels

Les indices de chiffres d'affaires sont calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA et d'une enquête complémentaire auprès des petites entreprises du commerce, des services et des transports. Ces indices ont été rebasés (base 2000) début 2004, ce qui a permis de prendre en compte le changement de nomenclature d'activités et de modifier le calcul des corrections de variations saisonnières.

L'évolution du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles suppose une estimation précoce à 30 jours de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, délai non compatible avec la procédure actuelle utilisant les déclarations de TVA. Une méthode d'estimation économétrique a été mise au point, et l'indice a été produit dans les délais requis, quoique de façon encore expérimentale, depuis juin 2003. Ces indices sont publiés à la fois par l'Insee et par Eurostat à partir de l'indice de janvier 2004.

Une méthodologie a été développée pour établir des indicateurs spécifiques aux entreprises du commerce de moins de 10 salariés : il est prévu de la mettre en œuvre de façon opérationnelle dans le courant de l'année 2004.

A partir de 2004, l'échantillon de l'enquête EMAGSA sur les hyper et supermarchés sera renouvelé tous les ans : cette procédure devrait améliorer la couverture, donc la qualité, des indices qui en sont tirés, et qui sont notamment utilisés dans l'estimation de l'indice à 30 jours du commerce de détail. La nouvelle maquette de la publication des chiffres d'affaires du commerce de détail intègre les résultats mensuels d'EMAGSA.

Enquête de branche sur les opérateurs de télécommunications

L'avenir de l'enquête annuelle sur les activités de télécommunication, réalisée depuis 2001 en concertation avec l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), est subordonnée aux conséquences de la transposition en droit français de la directive communautaire sur la régulation des télécommunications, transposition actuellement en cours de discussion. En effet, la nature des informations collectées par l'ART dans le cadre de son activité de contrôle devrait être modifiée, ce qui aura des répercussions sur le besoin d'information statistique complémentaire.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le principal allègement réalisé concerne, depuis les années de constat 1996 pour le commerce et 1997 pour les services, l'enquête annuelle d'entreprises. Il consiste à suspendre l'interrogation des plus petites entreprises une année sur deux dans chaque secteur d'activité, par roulement. Les déclarations fiscales de bénéfice annuel sont alors utilisées à la place des questionnaires non envoyés.

Cette substitution, en apparence anodine, a des implications importantes sur la technique de production des résultats et a conduit dans le passé à suspendre la publication de certains résultats. Ces difficultés sont progressivement surmontées, mais engagent à rester prudent dans la généralisation de l'expérience.

Par ailleurs, la possibilité de répondre par Internet à l'enquête sur les prix des services aux entreprises a été offerte en janvier 2004. 15% des entreprises avaient choisi ce mode de réponse au 31 janvier.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un premier axe de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies. Mais il s'agit aussi de mener une réflexion générale sur la façon d'aborder la dimension territoriale dans l'interrogation des entreprises.

5.2. Aspects européens

Le département participe à cinq groupes de travail d'Eurostat :

- décomposition du chiffre d'affaires des entreprises de services,
- statistiques sur la société de l'information,
- statistique de télécommunications,
- prix des services aux entreprises,
- demande de services par les entreprises.

6. Liste des publications de l'année 2004

Prévisions

Insee Première :

- Les pharmacies en 2001
- Le recours aux services par les entreprises du secteur tertiaire
- L'innovation dans les services aux particuliers
- Les services de télécommunication en 2002
- Le commerce en 2003
- Les services marchands en 2003
- Les transports en 2003
- Les relations entre entreprises dans le secteur tertiaire
- L'utilisation des TIC par les entreprises du secteur tertiaire
- Les prix dans les services aux entreprises
- La vente par Internet aux particuliers

Synthèses

- Le commerce en 2002 (Rapport de la Commission des comptes du commerce)
- Les services marchands en 2002 (Rapport de la Commission des comptes des services)
- Les transports en 2003 (Rapport de la Commission des comptes des transports)

Références

- La France des services
- Le Commerce en France
- *Tableaux de bord conjoncturel*
- Deux fois par an : le commerce de détail et automobile, le commerce de gros
- Trimestriel : les services aux entreprises et aux particuliers

Insee Résultats-Cédérom

- Les entreprises du commerce de détail et du commerce et réparation automobile
- Les services et les activités immobilières en 2002

BMS, Infos rapides

- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indice mensuel d'activité des grandes surfaces alimentaires
- Indices des prix des services aux entreprises

www.insee.fr

- Fiches sectorielles Commerce et services
- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indices des prix des services aux entreprises
- Alisse

7. Suivi du moyen terme 2004-2008**Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008**

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête "points de vente"	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2004	Renouvellement.	En cours
Enquêtes thématiques	Département DAT de l'Insee	A déterminer	Enquête sur la gestion de l'immatériel	En cours, pour lancement fin 2004
Enquête "Innovation"	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2005	Voir enquête correspondante dans l'industrie (Sessi-Scees)	
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département DAT de l'Insee	Selon calendrier d'adoption européen	Résultats très probablement annuels.	Règlement en cours d'examen en 2004.
Extension de couverture des indices de prix des services aux entreprises	Département DAT de l'Insee	Opération permanente	Extension suivant les exigences du règlement européen	En cours
Mesure économique du secteur associatif	Département des comptes nationaux de l'Insee	Etablissement d'un compte satellite à partir de 2001	Opération ponctuelle.	En cours

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

La division des enquêtes de conjoncture réalise une douzaine d'enquêtes de conjoncture auprès d'entreprises de différents secteurs. La plupart de ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. De ce fait, la majorité de leurs évolutions sont induites par des demandes de la Commission européenne. Certaines de ces demandes sont soumises dans des délais courts (5 mois à 1 an), de sorte que toutes celles qui devront être traitées en 2005 ne sont pas encore connues. Les dossiers suivants reflètent ce à quoi on peut s'attendre à l'horizon d'un an environ compte tenu des discussions et réflexions en cours à Bruxelles.

- La Commission européenne a édité les nouveaux questionnaires harmonisés des enquêtes de conjoncture fin décembre 2002 et a demandé à ce que les instituts nationaux alignent parfaitement leurs questionnaires sur ceux-ci à très brève échéance. L'Insee a mis en production les évolutions demandées en janvier 2004. Une seule enquête harmonisée a été exclue de ce processus : l'enquête Investissement, dont le questionnaire, plus complexe, demandait plus ample réflexion. La Commission pourrait faire une demande d'harmonisation accrue des questionnaires de cette enquête dans les prochaines années.

- L'extension programmée de longue date de l'enquête Services demeure d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir et de dossiers à traiter ont évolué. L'extension au secteur des transports routiers de l'enquête Services devrait être étudiée courant 2005, si aucune autre demande plus prioritaire n'est exprimée par la Commission sur cette enquête d'ici la fin 2004.

- Lors de la réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture », tenue à Bruxelles en novembre 2003, la Commission, conjointement avec l'OCDE, a orienté les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts nationaux dans une direction plus nettement méthodologique que par le passé. Dans ce domaine, l'OCDE et la Commission comptent élaborer ensemble, en collaboration avec des instituts nationaux, des guides de bonne pratique. La division des enquêtes de conjoncture devrait participer activement aux réflexions conduisant à l'élaboration de ces guides.

- En outre, la Commission et l'OCDE ont annoncé leur collaboration sur l'harmonisation des enquêtes de conjoncture, la Commission se chargeant de celle de la zone Europe élargie, tandis que l'OCDE veillera à étendre l'harmonisation de ces enquêtes à toutes les zones hors Europe. Des demandes pourraient être induites de cet élargissement du champ de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture.

En parallèle, la division des enquêtes de conjoncture poursuit sa démarche « qualité ». Celle-ci s'inscrit désormais dans un contexte budgétaire contraint. La division aborde cette situation avec le souci de préserver la qualité de ses enquêtes, notamment en recourant aux nouvelles technologies. Ainsi, la division prépare l'extension progressive (en 2005 et 2006) du site de collecte et de retour d'information par Internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, après avoir ouvert (début 2004) une première version du site aux entreprises interrogées à l'enquête de conjoncture dans le commerce de gros. Des services plus performants (aides à la réponse, retours d'information) iront de pair avec l'extension du site. La division étudiera par ailleurs les conséquences du passage au statut d'obligation de quatre enquêtes de conjoncture¹ à compter de janvier 2004, suite à leur examen au comité du label le 19 juin 2003.

¹ Il s'agit des enquêtes sur la situation et les perspectives dans : l'industrie, le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, les services, ainsi que de l'enquête investissement dans l'industrie.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2005.

2.2 Autres travaux nouveaux ou rénovés pour 2005

La division des enquêtes de conjoncture a procédé début janvier 2004 à la mise en production des évolutions des questionnaires de quatre de ses enquêtes à la demande de la Commission européenne. Il est possible que la Commission émette une demande d'harmonisation accrue du questionnaire de l'enquête Investissement à court moyen terme. Aucune demande officielle n'est encore parvenue de la Commission à cet égard. Cependant, une réflexion est en cours à Bruxelles à ce sujet qui pourrait déboucher sur des demandes à cet égard courant 2005 ou au-delà.

D'autres **demandes européennes** demeurent d'actualité, dont l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête Services². Cependant, les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué (suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe, à la prise en compte d'études réalisées par des instituts producteurs de divers pays et à l'expression par les instituts producteurs de difficultés récurrentes face à certains projets d'extensions sectorielles). Les conclusions d'une étude en cours pour décider du bien fondé de l'extension de l'enquête Services au secteur des assurances (dont la conjoncture serait très spécifique si l'on en croit l'expérience suisse) n'ont pas encore été communiquées par la Commission. L'extension aux secteurs financiers pourrait quant à elle ne plus être d'actualité : la réflexion actuelle de la Commission à cet égard s'oriente vers la création d'une enquête spécifique effectuée au niveau européen, en raison de la forte concentration de ces secteurs. En revanche, l'extension au secteur des transports routiers reste à mettre en place dans les années qui viennent³.

Lors de la réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture », tenue à Bruxelles en novembre 2003, la Commission, conjointement à l'OCDE, a orienté les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture dans une direction plus méthodologique, avec pour thèmes privilégiés : les méthodes d'échantillonnage, de traitement des non-réponses, d'agrégation des réponses individuelles et de désaisonnalisation, ainsi que la construction d'indicateurs synthétiques et de méta-données harmonisés. Dans tous ces domaines, l'OCDE et la Commission envisagent à tout le moins d'élaborer ensemble, en collaboration avec des instituts nationaux, des guides de bonne pratique en la matière. La division des enquêtes de conjoncture pourrait participer à des groupes de travail sur ces thèmes co-organisés par la CE et l'OCDE à partir de 2004 - 2005. Outre ces dossiers méthodologiques, la Commission et l'OCDE ont annoncé officiellement leur collaboration sur l'harmonisation des enquêtes de conjoncture, la Commission se chargeant de celle de la zone Europe élargie, tandis que l'OCDE veillera à étendre cette harmonisation à toutes les zones hors Europe. Là encore, la division des enquêtes de conjoncture s'attend à des demandes jointes de ces deux organismes à relativement brève échéance.

Au niveau national, la première étape du projet de **collecte et de retour d'information par Internet**, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE⁴, a été mise en production fin 2003. Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'Insee, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Il répond

² Rappelons que, lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du CNIS a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ».

³ Le SES, producteur d'une enquête de conjoncture trimestrielle sur le transport routier de marchandises, transmet régulièrement ses résultats à la division, qui les analyse (au sein de sa note trimestrielle sur la conjoncture des transports) et les utilise en prévision (étalonnages). Une comparaison des résultats de l'enquête du SES et de l'enquête Services a montré que ceux-ci s'avèrent très homogènes. Ces éléments suggèrent une extension de l'enquête Services aux transports routiers de marchandises via l'enquête du SES, à discuter avec ce dernier.

⁴ NB : les projets Conjoncture Internet, PVIS et Portail ont été fusionnés en un seul projet, ce qui a permis de bénéficier de nombreuses synergies et de mettre en place une logique largement commune pour les trois sites, ainsi que des liens croisés entre ces derniers.

aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'Insee et au souci de limiter la charge statistique des entreprises (conformément aux orientations fixées également par Eurostat⁵). Depuis mars 2004, il est offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur⁶ (auparavant le site a été ouvert, pour l'enquête de janvier 2004, à un sous-échantillon de 500 entreprises testeuses du secteur). Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle le mode de collecte par voie postale⁷. L'ouverture du mode de collecte par Internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) sera préparée à compter de la mi-2004 avec un objectif de lancement à la mi-2005 (enquêtes dans l'industrie) et au-delà (autres enquêtes).

Chaque ouverture de collecte par Internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture puis l'extension du site de collecte et retours d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). En outre, la collecte et le retour d'information par Internet apparaît désormais comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

En parallèle, la division des enquêtes de conjoncture continue sa **démarche « qualité »** (construction d'indicateurs de qualité plus précis destinés à être suivis en production - taux de réponse calculés selon divers critères, indicateurs de précision fins, suivi des comportements de réponse / non-réponse). Cette batterie d'indicateurs sera d'autant plus cruciale à suivre au mois le mois dans le cadre de l'étude des conséquences du passage au statut obligatoire de quatre enquêtes de conjoncture à compter de janvier 2004⁸. En outre, elle sera utile pour évaluer l'impact éventuel du mode de collecte (papier ou Internet) sur les comportements de réponse des entreprises.

Enfin, la division prépare les opérations nécessaires à l'intégration du toilettage de la NAF (premier semestre 2004). D'autres **évolutions de nomenclatures** pourraient être mises en œuvre en 2005, selon les décisions prises au niveau national, européen et international.

⁵ Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également : au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », § L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises, « [parmi [es entreprises répondant par internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

⁶ Le choix de débiter par l'enquête Commerce de gros répond au souci d'expérimenter le passage à la collecte par Internet sur une enquête simple et de fréquence élevée. Nous suivons ainsi une recommandation du Sessi, citée dans le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 3/10/2000 (note n°203/A040 du 6/10/2000) : « L'expérimentation [de la mise à disposition des enquêtés d'outils de déclaration électronique de données] sur des enquêtes simples et de fréquence élevée semble la meilleure voie à suivre ».

⁷ Le taux de réponse par Internet des enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi a crû progressivement, passant de 13 % fin 2000 à environ 40 % actuellement. Sources : document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » § L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises et La Lettre du SSE n°55, 4^e trimestre 2003, page 11, « La collecte par Internet », compte rendu du comité SSE plénier du 15 septembre 2003.

⁸ Il s'agit des enquêtes sur la situation et les perspectives dans : l'industrie, les services, le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile, ainsi que de l'enquête Investissement.

3. Opérations répétitives

En 2005, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 entreprises (depuis extension à la pharmacie et à la réparation auto.)	Oui	Oui
Bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	4500 entreprises (avant extension)	Oui	Oui

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'en janvier 2004, par exemple, elle a supprimé une question non européenne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie pour limiter l'accroissement de charge lié aux demandes européennes.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un mode de collecte via internet répond à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises et d'un allègement de leur charge. A cet égard, le projet inclut l'offre de meilleurs services aux entrepreneurs (aide en ligne, retours d'informations plus riches).

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2. Aspects environnement

Sans objet.

5.3. Aspects européens

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Des résultats de ces enquêtes agrégés par secteurs sont transmis à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières, DG-Ecfin). Une part croissante des évolutions des enquêtes de la division résulte de demandes européennes (voir supra, point 2.2).

6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires* et la mise à disposition de séries trimestrielles (ou trimestrialisées) dans les volumes des *Séries Longues*. De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie⁹.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes (enquêtes Commerce de détail et Commerce de gros tout d'abord, puis Industrie du bâtiment et Activité dans l'industrie dans un second temps, suivis d'autres enquêtes) sont en préparation dans cette collection en version bilingue français - anglais. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Notons que la mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête Commerce de gros puis, progressivement, pour l'ensemble des enquêtes de la division) et du Portail entreprises (mis en production en même temps par la DSE) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie l'accès.

⁹ Exemples de publications : « Conjonctures sectorielles et prévision à court terme de l'activité : l'apport de l'enquête de conjoncture dans les services », par F. Bouton et H. Erkel-Rousse, *Economie et Statistique* n°359-360, 2000 (publié en avril 2003, au sein d'un numéro spécial « analyse conjoncturelle » dont la plupart des contributions mobilisent des résultats des enquêtes de conjoncture de la division) ; « Analyse factorielle dynamique : test du nombre de facteurs, estimation et application à l'enquête de conjoncture dans l'industrie », par C. Doz et F. Lenglart, *Annales d'Economie et Statistique* n°54, 1999 ; « Measuring the probability of a business cycle turning point by using a multivariate qualitative hidden Markov model », par S. Grégoir et F. Lenglart, *Journal of Forecasting*, n°19, 2000.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Réponses aux demandes européennes.	Division des enquêtes de conjoncture.	Harmonisation des questionnaires de 4 enquêtes : fait (janvier 2004). Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : en préparation. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.	Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête Services...), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. (selon demandes de la Commission européenne - CE).
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.	Ouverture du site à l'enquête Commerce de gros : fait (début 2004).	Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité, etc. dans un contexte de contrainte sur les coûts.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points</i> et <i>Notes de conjoncture</i> ...
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.	Achèvement en cours des deux premiers volumes d'Insee méthodes.	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles...
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.	Evolutions : en continu. Réécriture : projet, démarrage après l'achèvement du projet collecte et retours par Internet.	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, projet de réécriture de l'application Paradox) : notes de spécifications, tests de recette, etc.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

1. Exposé de synthèse

La Sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services (Decas). Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés) et également les PME.

La Sous-direction n'effectue pas d'enquête directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes ou encore participe au financement de certaines d'entre elles, afin que soient représentées les petites unités.

Pour ce qui concerne cette Formation, il y a recouvrement du commerce et des services d'une part, et de l'artisanat de l'autre dans les domaines suivants (décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers) :

pour le commerce, dans l'entretien et la réparation automobile, la réparation de motocycles, la réparation d'articles personnels et domestiques, le commerce de détail de viandes et produits à base de viande, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques et enfin les fleuristes

pour les services aux entreprises, dans la réparation de machines de bureau et de matériel informatique, le contrôle technique automobile, les activités de nettoyage, les studios et autres activités photographiques, les laboratoires techniques de développement et de tirage, le conditionnement à façon et les activités de secrétariat et de traduction,

pour les services aux particuliers, dans la blanchisserie de gros et de détail, la coiffure, les soins de beauté, les soins aux défunts et les autres services personnels.

A leur création, les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, sont inscrites au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene de l'artisanat (RSA) gérée par l'Insee et financée par la Direction des entreprises artisanales, commerciales et de services.

En 1999, la Decas, en collaboration avec l'ex-Délégation interministérielle aux professions libérales (DIPL) et l'Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL), a redéfini un champ économique des entreprises libérales en terme d'activité et de seuil de taille d'effectifs salariés (pas de seuil pour les professions réglementées et moins de 20 salariés pour les autres activités). A partir de cette nouvelle définition, des « Chiffres clefs » ont été réalisés et un véritable compte des entreprises libérales va pouvoir être établi par la Decas.

De même que pour l'artisanat, il y a recouvrement de certains services rendus aux entreprises et des activités libérales pour les activités réglementées (activités juridiques et comptables, d'architectes, de géomètres et de métresseurs) et des activités de conseils non réglementées (ingénierie, conseils en informatique et réalisation de logiciels, études de marché et conseils pour les affaires et la gestion). Pour le commerce, sont concernés par ce recouvrement, les pharmacies et les intermédiaires du commerce.

On notera que les entreprises libérales existent également chez les auxiliaires d'assurances, l'enseignement marchand et les activités de santé.

Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la Decas ; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés, pour l'emploi, les fichiers DADS, Unédic, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la Dares.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Aucune enquête en propre n'est envisagée dans la sous-direction, sauf celles qui pourraient être menées en partenariat avec des organisations professionnelles ou des organismes d'études.

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous-direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité. Il est envisagé de mener des travaux sur les bassins d'emploi, d'étudier l'évolution du parc des équipements commerciaux et de l'emploi dans le commerce et les services.

3. Opérations répétitives

- Répertoire Sirene de l'artisanat
- Exploitation du fichier Sirene
- Défaillances et créations d'entreprise déclinées par grands domaines (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE , FICUS, LIFI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la Decas
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la Dares

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas la sous-direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la Decas vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat.

5.2. Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3. Aspects européens

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandation du 3 avril 1996) va permettre de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les quinze pays membres. L'accès aux données devra être organisé avec Eurostat. Une rediffusion de ces données ainsi qu'un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

6. Liste des publications (2004-2005)

- Chiffres clés du commerce (annuel)
- Chiffres clés des services (annuel)
- Chiffres clés de l'artisanat (annuel)
- Chiffres clés des activités libérales (annuel)
- Chiffres clefs des PME (publication tous les deux ans, années paires)
- Chiffres clefs des TPE (nouveau en 2003, publication tous les deux ans, années impaires)
- Monographie de la moyenne et grande distribution
- Les entreprises inscrites au répertoire Sirene de l'artisanat au 1er janvier (annuel)
- Publications diverses (4 pages) sur différents thèmes.

On notera que désormais, les « Chiffres clefs », au nombre de six, couvre l'ensemble des domaines d'études de la Decas).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Les grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, de sorte à mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Le répertoire Sirene de l'artisanat sera rénové et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire Sirene.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

1. Exposé de synthèse

Les priorités parmi les objectifs affichés par le département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias devront être adaptées en tenant compte du fait que plusieurs cadres statistiques seront renouvelés pendant la période 2004-2005, dans un contexte de déficit persistant¹⁰, et de l'évolution de la demande.

La statistique sectorielle

Un premier aspect de la demande traitée par le département porte sur des données de cadrage sectorielles. L'exploitation de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) adaptée aux caractéristiques des secteurs audiovisuels sera poursuivie, ainsi que l'exploitation sur mesure de l'EAE qui fournit les principaux indicateurs économiques sur le secteur de la publicité.

Grâce à une contribution communautaire correspondant à la participation de la DDM au programme européen de développement des statistiques audiovisuelles, des exploitations sur mesure ont pu être réalisées en 2004 pour les secteurs de la radio et des agences de presse. Ces exploitations seront renouvelées.

La conjoncture

En parallèle au travail précédent, l'investissement sur l'utilisation des déclarations mensuelles CA3 sera poursuivi. Le premier objectif est la mise au point d'un baromètre sur la situation de la presse écrite.

L'expertise des sources professionnelles sur le secteur de la publicité est un complément nécessaire pour apprécier l'évolution du marché publicitaire des grands médias.

Le compte de l'audiovisuel

Faute de moyens, les travaux de mise à jour du compte de l'audiovisuel sont suspendus.

Le compte de la publicité

Ce compte vise à fournir une mesure synthétique du marché de la publicité et de la communication externe d'entreprise avec l'évaluation des différentes phases du processus d'élaboration de cette communication. C'est le résultat d'un travail d'expertise et de synthèse qui repose en tout premier lieu sur une enquête menée par les professionnels sur les dépenses des annonceurs, l'enquête « France Pub », et sur l'enquête annuelle d'entreprise. L'actualisation annuelle légère du compte est disponible fin mars ; une actualisation plus approfondie devra être envisagée au plus tard dans un ou deux ans.

Le spam, le courrier électronique et le publipostage

Suite au dernier comité interministériel pour la société de l'information, le Gouvernement a chargé la Direction du développement des médias de la mise en place d'une analyse statistique du spam afin de disposer d'éléments permettant de juger de l'ampleur et des conséquences du phénomène. En outre, la Commission européenne a demandé aux États membres¹¹ « de faire en sorte de disposer des informations et des statistiques nécessaires pour cibler leurs efforts de mise en œuvre, le cas échéant en coopération avec l'industrie et en tenant compte des travaux en cours à l'OCDE sur la mesure des messages électroniques non sollicités. » Au début du mois de février, l'OCDE a organisé un atelier sur le spam accueilli par la Commission européenne à Bruxelles qui a notamment fait un premier point sur la mesure du développement du spam.

¹⁰ Pour les statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

¹¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur les communications commerciales non sollicitées ou «spam» - COM(2004) 28 final du 22.01.2004.

Les données actuellement disponibles font apparaître un écart très important entre les relevés des fournisseurs de solutions anti-spam et des enquêtes menées auprès des internautes d'une part, et les décomptes des organismes publics ayant mis en place des boîtes à spams (Cnil en France, FTC aux États-Unis) d'autre part. Pour tenter de comprendre cet écart, la DDM se propose de mener une enquête relevant des caractéristiques factuelles du courrier reçu par les internautes en même temps que leurs opinions sur la façon dont ils ressentent le spam.

Les publications

Le département remet en chantier une édition des « Indicateurs statistiques de la publicité (ISP) ». Les résultats de l'exploitation de l'EAE seront publiés avec le CNC dans « Les entreprises de l'audiovisuel ». Les résultats des travaux en cours sur les entreprises de la publicité, ainsi que sur les agences de presse et les radios menés pour le compte d'Eurostat, devront également être publiés.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Les enquêtes nouvelles ou renouvelées

Néant

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux prévus pour 2005

- Enquête sur le courrier électronique, le publipostage et le spam ;
- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « radios » ;
- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « agences de presse » ;
- Pérennisation du traitement des indices de chiffre d'affaires après récupération des séries historiques ;
- Expertise de la source fiscale de la taxe sur les imprimés publicitaires dite « 1 % Le Guen » (travail reporté) ;
- Appui et conseil à l'INSEE pour la mise en place de l'indice des prix des services dans le domaine de la publicité ; analyse des différences avec les indices des organisations professionnelles (UDA/CRTM).

3. Opérations répétitives

- Actualisation des tableaux statistiques de la presse ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ; publication « Les entreprises de l'audiovisuel », résultats 1996-2003 ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-publicité ;
- Actualisation du compte de la publicité ;
- Publication de « 4 pages » sur les médias et la communication.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Mobiliser davantage les sources administratives : outre l'action à entreprendre sur l'expertise de la taxe « sur certaines dépenses de publicité », le département étudiera, si une suite favorable est finalement réservée à ses demandes d'accès, les possibilités de traitement d'un certain nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles faites à la DGI ; ces sources pourraient contribuer à l'alimentation des travaux comptables notamment, sans charge statistique supplémentaire sur les entreprises. Il s'agit de :

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une exploitation ad hoc de l'EAE.

Avec la mise en place de fonds régionaux pour le financement de la production cinématographique, le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour l'audiovisuel.

5.3. Aspects européens

Le département transmet à Eurostat les données nécessaires à la mise à jour de la base AUVIS sur l'audiovisuel ; il participe au programme de développement des statistiques audiovisuelles dans l'Union européenne, initié par la Commission.

Le département représente la France au groupe de travail sur les statistiques de l'audiovisuel et participe au groupe de travail sur les statistiques de la société de l'information.

6. Publications

Titre	Année de constat	Unité responsable
Tableaux statistiques de la presse	2003	Statistiques presse
Info - médias sur la presse	2004	Statistiques presse
Les entreprises de l'audiovisuel	2003	Statistiques de l'audiovisuel avec le CNC
Indicateurs statistiques de la publicité	2003	Statistiques de la publicité
Série de « 4 pages » sur les médias et la communication		Département

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la conjoncture

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

1. Exposé de synthèse

La direction de la conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant :
 - l'activité dans :
 - l'industrie (mensuellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
 - le commerce de gros (trimestriellement),
 - le commerce de détail (bimestriellement),
 - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002, enquête bimestrielle auparavant)
 - les comportements financiers : enquête trimestrielle auprès des établissements de crédit sur le comportement des banques et la situation financière des entreprises et des ménages
 - ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
 - ◇ une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires ainsi qu'une enquête annuelle sur le comportement des entreprises.

2. Travaux nouveaux pour 2004-2005

Il est prévu :

- une refonte des CVS et CJO des séries des enquêtes dans le commerce de détail (tendance et chiffres d'affaires)
- une adaptation l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tensions inflationnistes. Trois blocs de questions seraient rajoutés à l'enquête mensuelle une fois tous les trois mois concernant :
 - l'utilisation des facteurs de production
 - les déterminants des évolutions de prix
 - les évolutions salariales.

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2005

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » de l'enquête mensuelle de conjoncture (industrie, services, commerce de détail) sur le site internet de la Banque de France
- Publication mensuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture (vue d'ensemble et cahiers sectoriels). À compter de septembre 2003, diffusion de l'ensemble de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France et suppression simultanée de toute publication sous forme « papier ».
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête sur le coût du crédit
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête financière
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le comportement des entreprises.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries des enquêtes de conjoncture sur le site internet de la Banque.

Pour information**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général
 . Direction des entreprises

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF**1. Exposé de synthèse**

La Direction des entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles en 2005 dans le domaine concerné.

3. Opérations annuelles

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2005 et ses résultats seront publiés vers février 2006.

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2005, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Cette base de données donnera lieu à des travaux d'étude sur le risque de défaillance et les performances des entreprises.

Les statistiques sectorielles annuelles fourniront des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisée évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

5.2. Aspects environnement

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

6. Liste des publications

Comme chaque année, en 2005, la direction des Entreprises effectuera une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans.

Parallèlement, sont effectuées et publiées, pour un petit nombre de secteurs, des études approfondies à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France (direction des entreprises et direction de la conjoncture).

Les études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières seront poursuivies et intensifiées. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse. Elles mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.

En coopération avec le SESOF, réalisation de statistiques pour les comptes nationaux financiers et pour l'évaluation des actions des entreprises non cotées en bourse.

Publication des résultats de l'enquête DUE.

L'étude des relations banques - entreprises grâce aux données de la Centrale des risques se poursuivra.

Le risque et le financement des entreprises innovantes feront l'objet d'une étude longitudinale approfondie.

Les études portant sur le risque de crédit seront poursuivies pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel. La construction et la mise à jour d'outils de détection précoce des difficultés se poursuivront et donneront lieu à publication. Les travaux statistiques et de recherche réalisés en collaboration avec le Secrétariat général de la Commission bancaire sur le risque de crédit seront approfondis en intégrant de nouveaux facteurs.

Des tableaux de bord concernant le risque de crédit des entreprises seront régulièrement élaborés et publiés dans la Revue de Stabilité Financière.

La publication sur internet des taux de défaillance par cotation sera poursuivie.

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité

	Page
• Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »	25
• Enquête « Points de vente »	26

Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

1. Services producteurs

Sessi - Insee (Département des activités tertiaires, Division Services) - SES - DPD

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

4. Origine de la demande

La question du suivi de l'immatériel des entreprises a été identifiée comme un des domaines à explorer dans le cadre du programme statistique à moyen terme 2004-2008.

5. Principaux thèmes abordés

On cherchera à cerner les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

6. Place dans le dispositif statistique

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête *ad hoc* coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le transport, la construction et les services non financiers.

L'échantillon sera constitué d'au maximum 12 000 entreprises indépendantes (ou petits groupes assimilables à des entreprises indépendantes), et 2 000 groupes.

8. Période de collecte et service réalisant la collecte

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le Sessi pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face.

9. Impact sur l'unité enquêtée

La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages.

10. Comité de concertation

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

11. Diffusion des résultats

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés dans les publications des différents services enquêteurs.

Enquête « Points de vente »

1. Service producteur

Insee (Département des activités tertiaires, Division Commerce)

Responsable : Odile Bovar, chef de la division Commerce (odile.bovar@insee.fr)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Points de vente »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de fournir des informations par point de vente (magasin du commerce de détail) permettant d'établir des ratios de type chiffre d'affaires par mètre carré ou par personne employée, en fonction de caractéristiques d'activité, de surface de magasin et de localisation.

4. Origine de la demande

Ces informations sont très demandées par les professionnels du commerce, par les chambres de commerce et d'industrie, par les collectivités locales, par certains bureaux d'étude et par des économistes, qui cherchent à mesurer la rentabilité et la compétitivité des entreprises au niveau local ou mener des études sur l'aménagement urbain.

5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire demandera le chiffre d'affaires, les effectifs, la surface du point de vente et l'enseigne. Les caractéristiques de localisation seront autant que possible déterminées à partir de l'adresse.

6. Place dans le dispositif statistique

Des enquêtes ayant le même objectif ont été menées cinq fois depuis 1980. L'EAE permettant de recueillir l'information nécessaire pour les entreprises mono-établissement, l'enquête spécifique visera à couvrir les entreprises multi-établissements.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ de l'enquête sera constitué des secteurs du commerce de détail gérant de manière significative des magasins. Les points de vente appartenant à des entreprises industrielles seront également inclus dans le champ.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans les expériences précédentes de collecte directe auprès des établissements, on s'attachera cette fois à interroger les entreprises, en leur demandant l'information sur tout ou partie de leurs magasins.

L'enquête s'effectuera par courrier pour les entreprises ayant moins de 40 magasins, et par entretien pour les entreprises de plus de 40 magasins (soit une population d'environ 160 entreprises). L'échantillon total sera d'au maximum 6 000 entreprises.

8. Période de collecte et service réalisant la collecte

L'enquête postale sera lancée fin 2004. Les entretiens auprès des grandes unités seront menés au premier trimestre 2005. Les questionnaires EAE des entreprises mono-établissements seront envoyés en mars 2005.

La gestion de l'enquête sera assurée par le pôle « Enquêtes structurelles d'entreprises » de la direction régionale de l'Insee de Midi-Pyrénées.

9. Impact sur l'unité enquêtée

La collecte sera postale, sauf pour les grandes entreprises de plus de 40 magasins qui seront interrogées par un enquêteur. Le questionnaire demandera environ 6 variables par magasin.

10. Comité d'utilisateurs

Un comité d'utilisateurs a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires, des chercheurs et des bureaux d'études, ainsi que les administrations concernées.

11. Diffusion des résultats

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme d'un 4 pages et d'un cédérom à partir de fin 2005.